

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Robert B. Zoellick
Représentant au Commerce des Etats-Unis

Monsieur l'Ambassadeur Zoellick,
J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle les délégations du Royaume du Maroc et des États-Unis d'Amérique sont parvenues au cours des négociations de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements (« l'Accord ») signé ce jour:

Le Maroc conformera le mécanisme qui conduit à l'application de droits de douane sur les produits désignés par les sous positions du STHMaroc : 1201.00.8900, 1205.10.9019, 1205.10.9099, 1205.90.9019, 1205.90.9099, et 1206.00.8900 à ses engagements dans le cadre de l'Accord OMC à la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

Dans ses échanges commerciaux avec les Etats-Unis, le Maroc n'appliquera pas à aucun autre produit un mécanisme inconsistant avec l'OMC qui aboutira à l'application d'un droit de douane. J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse fassent partie intégrante de l'Accord.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux
Affaires Étrangères et à la Coopération

Washington D.C., le 15 juin 2004

L'Honorable Taïb FASSI FIHRI
Ministre Délégué aux Affaires
Étrangères et à la Coopération
Royaume du Maroc

Monsieur le Ministre FASSI FIHRI,
J'ai le plaisir de recevoir votre lettre datée d'aujourd'hui ainsi libellée :

"J'ai l'honneur de confirmer l'entente suivante à laquelle les délégations du Royaume du Maroc et des États-Unis d'Amérique sont parvenues au cours des négociations de l'Accord de Libre Echange entre nos Gouvernements (« l'Accord ») signé ce jour:

Le Maroc conformera le mécanisme qui conduit à l'application de droits de douane sur les produits désignés par les sous positions du STHMaroc : 1201.00.8900, 1205.10.9019, 1205.10.9099, 1205.90.9019, 1205.90.9099, et 1206.00.8900 à ses engagements dans le cadre de l'Accord OMC à la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

Dans ses échanges commerciaux avec les Etats-Unis, le Maroc n'appliquera pas à aucun autre produit un mécanisme inconsistant avec l'OMC qui aboutira à l'application d'un droit de douane. J'ai l'honneur de proposer que cette lettre ainsi que votre lettre de confirmation en réponse fassent partie intégrante de l'Accord."

J'ai l'honneur de confirmer que l'entente objet de votre lettre est partagée par mon Gouvernement, et que votre lettre ainsi que la présente lettre de réponse constituent une partie intégrante de l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Robert B. Zoellick
Représentant au Commerce
des Etats-Unis